

Questions orales

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je comprends que le député s'inquiète ainsi qu'un grand nombre de ses collègues de tous les coins de la Chambre qui ont sans doute reçu de nombreuses instances à ce sujet. Je tiens à préciser que, malgré les rumeurs qui émanent de temps à autre aussi bien de ce secteur que d'ailleurs et malgré ce qu'on a pu lire à ce sujet, il n'empêche que les négociations se poursuivent. Aucune décision définitive n'a encore été prise.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'EMPLOI DE DOUGLAS ROBSON

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, comme la plupart des Canadiens et de tous les députés, j'en suis certain, je suis étonné, renversé, même profondément indigné de voir les choses incroyables qui se sont passées au cabinet du ministre des Finances. J'ai repassé le compte rendu. Afin d'éclairer la situation, je voudrais que le ministre confirme ou nie les faits suivants: d'abord, que Douglas Robson, tenu par l'obligation de réserve, a travaillé au bureau du ministre en septembre et octobre 1984; que Douglas Robson a eu accès à des renseignements classés secrets, et a eu des entretiens privés avec le sous-ministre des Finances, Marshall «Mickey» Cohen; que Douglas Robson n'a pas signé, comme on l'exige du personnel titulaire de postes d'exception, la déclaration sur les conflits d'intérêts, qu'il y a eu une entente verbale . . .

M. Hnatyshyn: Au *Feuilleton!*

M. Johnston: Pour que tout cela soit consigné, monsieur le Président.

M. le Président: En toute déférence, le député a posé trois questions. Nous pourrions peut-être commencer par les trois premières.

M. Johnston: Eh bien, monsieur le Président . . .

Une voix: Nous sommes à la Chambre des communes.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je dois dire que le gouvernement a accaparé la moitié du temps pour répondre aux questions aujourd'hui. Pour ceux qui protestent, je l'ai chronométré. Le député a posé sa question et j'invite le ministre à y répondre.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réponse à la première question est oui, la réponse à la deuxième est non, et la réponse à la troisième est non. La raison pour laquelle M. Robson n'a pas signé la déclaration concernant les conflits d'intérêts est qu'il n'y était nullement obligé. Il ne l'avait pas fait en 1979. La raison c'est qu'un point de détail des directives l'aurait obligé à démissionner du conseil d'un organisme de charité auquel il était lié par des liens familiaux. Il a alors tenté de négocier avec le Registraire général pour ne pas avoir à signer les directives ou pour tenter de supprimer ce point de détail. Comme il y a eu des élections, la question n'a jamais été réglée.

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, il était lié par l'obligation de réserve mais n'a jamais eu accès aux secrets. C'est curieux.

Ma deuxième question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Un mois après son départ du ministère des Finances, Lawson Murray a obtenu un contrat de \$234,000. Quand a-t-on communiqué la première fois avec Lawson Murray concernant ce contrat publicitaire?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, c'est à la fin d'octobre, le 31 plus précisément, que la Banque du Canada, et non pas le ministre des Finances, la Banque du Canada, dis-je, un établissement totalement distinct du gouvernement, doté d'un conseil d'administration et d'une administration propres . . .

Mme Copps: Mais le même ministre.

M. Andre: . . . conformément au chapitre 485 des directives du Conseil du Trésor, a communiqué avec le service de gestion de la publicité pour lui demander de trouver un organisme qui se chargerait de faire la publicité du programme d'obligations négociables. On a choisi Lawson Murray a cause des connaissances et de l'expérience que cette entreprise avait des milieux financiers. La preuve a été faite que nous avons agi sagement puisque dans une lettre datée du 11 février, on nous faisait remarquer qu'il était possible de réaliser des économies de \$500,000 l'an en cessant le programme suivi inutilement par le gouvernement précédant pendant des années et des années. Je reste ferme sur mes positions: je me félicite de ce contrat et de son adjudication à Lawson Murray.

Des voix: Bravo!

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LE CONTRAT SANS APPEL D'OFFRES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. C'est la même question que celle que j'ai posée hier, à laquelle on n'a pas répondu. Le premier ministre trouve-t-il convenable qu'un proche parent d'un ministre obtienne un contrat du gouvernement sans qu'il y ait eu d'appel d'offres?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit hier au député . . .

M. Deans: Vous ne m'avez pas répondu hier.

M. Mulroney: Si je n'ai pas répondu au député, j'ai répondu à un de ses collègues, j'en suis sûr. J'ai dit que nous présenterions dès que possible de nouvelles directives plus strictes—elles sont presque terminées—sur la conduite des ministres à titre de ministres de la Couronne et sur les modalités à suivre pour les appels d'offres et l'adjudication des contrats. Ces directives seront utiles à la Chambre et elles feront économiser beaucoup d'argent aux contribuables.